

Communiqué de presse d'Initiative Citoyenne : LE CONTRAT DE LA HONTE

Après des mois d'attente, le texte a enfin été dévoilé !

Il a révélé, jusqu'à l'écœurement, de quoi les ministres et le gouvernement étaient capables : renier complètement les droits des citoyens au profit d'une industrie arrogante.

Car le contrat, tel qu'il a été signé, regorge de clauses suspectes en faveur de GSK : absence de garantie sur la livraison, l'efficacité et la sécurité des produits, décharge de responsabilité, impossibilité pour le ministre de procéder au test des vaccins, mise hors jeu des juridictions judiciaires, absence de clause de résiliation, assurance de percevoir dans tous les cas 50% minimum du paiement de départ, relecture mutuelle des communiqués de presse avant diffusion, etc...

Pour rappel, Mme Onkelinx avait **pourtant** dit que « *le contrat n'a pas été signé à n'importe quel prix* » le 17 février dernier sur la RTBF lors de l'émission Question à la Une¹.

Pour tenter, de se justifier, en vain, Mme Onkelinx a argué qu'« *aucun autre état n'a obtenu de GSK des conditions plus favorables que la Belgique.* » comme si l'éloge des moutons de Panurge pouvait soudain se muer en éloge du bon sens et de la bonne gouvernance !

Mme Onkelinx s'est réfugiée derrière l'OMS alors que des preuves conséquentes de sa corruption et de son inefficacité ont été publiées depuis des années dans les revues médicales les plus prestigieuses et qu'elle était parfaitement en mesure d'en prendre connaissance, bien avant la signature dudit contrat.

Elle a osé parler de « *responsabilité partagée* » alors que cet étrange partage ressemble plus à du « 99% contre 1% »!

Elle a dit se réjouir de l'enquête du Conseil de l'Europe alors que, par la voie de ses avocates, elle avait argué que cette même enquête ne justifiait pas que les débats soient rouverts, au cours de la procédure d'appel !

Initiative Citoyenne condamne sans réserve ce **contrat de la honte** qui était parfaitement évitable avec un minimum d'éthique et de bon sens comme l'a montré, non sans courage, la ministre polonaise.

De plus, nous tenons à rappeler aux citoyens que si, en tant qu'individus, ils avaient pris l'initiative de signer pareil texte aussi défavorable à autrui, eux, ils auraient été lourdement sanctionnés.

Pourquoi dans ce cas, les Ministres ou un gouvernement auraient-ils droit à l'impunité ?

D'autant que ce qui est en cause ici, ce n'est rien de moins qu'**une violation du Code de Nuremberg**. Car, le texte contractuel le prouve, il y a bel et bien eu **expérimentation à large échelle** contrairement à ce que Mme Onkelinx a toujours dit : au moment où elle a signé, elle a pris la responsabilité de supporter les risques sans que les vaccins aient été complètement testés !

La signature d'un tel contrat constitue à nos yeux une trahison démocratique sans précédent qui appelle des sanctions à la hauteur. Sanctions de l'électeur mais aussi des futurs parlementaires que nous appelons à ne surtout pas entériner les mesures prises dans le cadre de la loi d'exception, en juillet prochain. Cette loi d'exception qui, rappelons-le, a surtout été adoptée pour rendre légal à posteriori des mesures qui ne l'étaient pas au départ. Une loi qu'une majorité de parlementaires ont pourtant approuvée !

Plus largement, il est à présent crucial que la population prenne conscience de **l'ampleur de la tromperie** dont elle a été victime : sous couvert de « santé publique » et d'« état d'urgence », on a pu ainsi faire passer dans son dos des **lois aux conséquences potentiellement liberticides** et signer des **contrats scélérats**. Il est donc temps pour tout un chacun de se positionner par rapport à cette privatisation larvée de la santé, facilitée par le Traité de Lisbonne.

La marchandisation de la santé est, à nos yeux, à dénoncer comme telle : UNE HONTE POUR LA DEMOCRATIE !

Pour Initiative Citoyenne,

Sophie Meulemans, Muriel Desclée, Marie-Rose Cavalier
initiative.citoyenne@live.be – 0472/62.06.76 – 083/65.63.85

¹ <http://www.youtube.com/watch?v=SbGLEm-F4pw>